

N° 529 avril 2014

N°CPPAP 0215s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal

L'efficacité réformiste

FO
Métallux

www.fo-metallux.org

Gare Montparnasse

TAVOLA 32

01 45 48 52 03

PIZZA
SALADE
PASTA
Vente à emporter

TRATTORIA

La marche des métallos contre l'austerité

Environ 170 000 à 240 000 personnes ont défilé le 18 mars au travers de plus de 140 rassemblements et manifestations dans tous le pays à l'appel de notre organisation.

Jallais - p. 6
Sortie de tempête

PACA et Languedoc - p. 10
Les régions musclent leur cohésion

Marc Blondel - p. 20
Disparition d'une figure syndicale

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,53 euros

SMIC brut mensuel : 1445,38 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 129 euros par mois

(pour l'année 2014 : 37 548 euros)

Coût de la vie :

+0,6 % en février (+0,5 % hors tabac) ;

+0,9 % en glissement sur les 12 derniers mois (+ 0,8 % hors tabac).

Chômeurs : 3 347 700

(catégorie A, publiés le 26 mars 2014)

Indice de référence des loyers :

124,83 (4^{ème} trimestre 2013).

Taux d'intérêt (14 mars) :

0,16 % au jour le jour.

3 Editorial

4 L'événement

La marche des métallos contre l'austérité 4-5

6 Actualité sociale

Facom face à un PSE 6

Jallais sort de la tempête 6

7 Actualité syndicale

Motivation sans faille à l'USM de Côte-d'Or 7

Année blanche au GESIM 7

L'USM de la Somme poursuit son développement 8

L'USM de Corrèze ne relâche pas ses efforts 8

La coordination des USM se renforce 9

Les régions PACA et Languedoc musclent leur cohésion 10

Résolution de la Commission Administrative Fédérale 14

Cassidian Elancourt ne se laisse pas abattre 15

Airbus Helicopters Marignane, un syndicat offensif 16

COMECA : préserver l'industrie et les salaires 16

Déclaration de la Fédération FO de la métallurgie à la CPNE 17

18 Infos

Les résultats de FO lors des élections professionnelles 18

IndustriALL veut peser dans la campagne européenne 20

Disparition de Marc Blondel 20

21 Vos droits

Consultation du comité d'entreprise : nouveaux délais 21

22 Jeux

Des Métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metaux.com



Les vrais réformistes

Le 18 mars, à l'appel de FO, une journée de mobilisation s'est déroulée avec la participation de 170 000 à 240 000 manifestants qui ont essayé de faire entendre raison au gouvernement. Nous remercions l'ensemble des métallos qui y ont participé pour montrer leur mécontentement et exprimer nos différentes revendications. Nous constatons qu'il y a un ras-le-bol de la population française face à une situation économique pesante et une cure d'austérité avec son lot de déceptions, dont : l'augmentation des impôts, des taxes, la remise en cause de notre système social et une augmentation continue du nombre de chômeurs (+ 31 500 pour le mois de février), soit plus de 3 350 000 demandeurs d'emploi. Pour lutter contre ce fléau du chômage, la relance par la croissance devrait être le leitmotiv du gouvernement. Malheureusement, ce n'est pas le cas et sa détermination à poursuivre sa politique actuelle ne va pas dans le bon sens. Il continue d'alimenter ce ras-le-bol qui se poursuit non pas dans la rue, mais plutôt dans les urnes. C'est un constat qui se ressent élection après élection, et les partis politiques traditionnels n'en tirent jamais les bons enseignements. Ce sont les extrêmes qui en profitent en récoltant parfois le mécontentement exprimé dans les urnes.

Sur le pacte de responsabilité, nous avons appris que la CFE-CGC ne serait finalement pas signataire du fameux relevé de conclusions des réunions paritaires du 28 février et du 5 mars. Tout en prenant ses responsabilités, la CFE-CGC prend un risque, celui que FO subit depuis plusieurs mois, d'être catalogué par certains patrons ou médias comme non réformiste et contestataire du fait qu'il ne veut pas signer un relevé de conclusions qui n'apporte rien aux salariés, ni des accords gagnants pour les entreprises et perdants pour les salariés. Notre Fédération s'insurge contre la pression exercée sur notre organisation syndicale par ceux qui la classent dans le camp des contestataires contre les réformistes. FO Métaux est et demeure réformiste. Le réformisme est porteur d'avancées par des accords gagnants-gagnants dans l'intérêt des salariés et des entreprises. Et la meilleure façon d'avancer, c'est la négociation.

A ce titre, et dans le cadre des négociations interprofessionnelles, nous approuvons les signatures de notre Confédération aux accords de l'ANI du 14 décembre 2013 sur la formation pro-

fessionnelle et à celui du 22 mars 2014 relatif à l'indemnisation du chômage. Ces accords apportent des garanties aux salariés et préservent, face aux attaques sur le paritarisme, notre système de formation et d'indemnisation des chômeurs. Ils apportent des droits nouveaux, comme le Compte Personnel de Formation, l'obligation de progresser d'un niveau de qualification en cas de formation ou comme les droits rechargeables pour les chômeurs, avec à la clé une extension à davantage de bénéficiaires. Nous approuvons également la non signature du relevé de conclusions des réunions paritaires du 28 février et du 5 mars lié au pacte de responsabilité. Ce relevé, comme nous l'indiquions au début de cet édit, n'apporte rien de concret aux salariés. Il risque même, à terme, de remettre en cause notre système de protection sociale. Nous verrons ce que le gouvernement va réellement faire, avec la loi, d'une coquille vide et d'un relevé qui n'est fait que d'intentions sans réel engagement concret. Si sa volonté et la loi démontrent que des solutions sont réelles pour établir une contrepartie à la compétitivité des entreprises tout en luttant contre le chômage et permettant notamment aux jeunes de trouver des emplois en CDI, à FO Métaux, nous sommes éventuellement prêts à négocier dans nos branches d'activités.

Au niveau de la Métallurgie, le 27 février, nous avons eu la négociation concernant l'égalité professionnelle et la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Les objectifs de la branche sont précisés : attirer plus de femmes (aujourd'hui, elles sont 21%) et favoriser leur évolution de carrière. La Commission Administrative réunie le 28 mars a décidé de signer cet accord.

La pratique contractuelle et conventionnelle continue, et avec l'ensemble de ces accords qui apportent des garanties aux salariés, les vrais réformistes, ceux qui sont indépendants et ne subissent aucune pression, sont au rendez-vous.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0215s07170

Rédaction : ADH

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

La marche des métallos contre l'austérité

Le 18 mars, suite à l'appel que la Confédération FO avait lancé par la voix de son secrétaire général Jean-Claude Mailly lors du grand meeting du 29 janvier, environ 170 000 à 240 000 salariés du privé et du public se sont mobilisés et ont défilé dans les rues des villes de France pour exprimer leur ras-le-bol de la politique d'austérité. Plus de 140 manifestations et rassemblements se sont déroulés dans le pays et les métallos ont plus que tenu leur place dans les cortèges. Petit tour de France en photos.



A Paris, Jean-Claude Mailly en tête de cortège.



Dans les rues de Marseille.



A Toulouse.



A Strasbourg.



A Paris.

L'événement



A Paris.



A Valenciennes.



A Toulouse.



A Paris.



Les métallos des garages de Dijon.



A Rennes.

Facom face à un PSE

Mauvaise surprise pour les salariés du fabricant d'outillage Facom, qui sont confrontés à un PSE depuis la fin février. Après un mouvement de grève le 26 février, les négociations sont en cours pour préserver les intérêts des salariés.



Rien ne va plus chez le fabricant d'outillage professionnel Facom. Depuis le 26 février, les salariés affrontent l'ouverture d'un nouveau PSE. Un de plus, pour cette entreprise qui en a déjà connu au gré des rachats et fermeture des Sites de production de Villeneuve le Roi, de Nevers, d'Ezy, de Brie comte Robert, etc. en 10 ans, mais un de trop pour les salariés, en particulier sur le site de Morangis, le plus impacté par le PSE. Les salariés ont donc décidé, à l'appel de FO et des autres organisations syndicales, d'un mouvement de grève le jour-même pour exprimer leurs craintes et leur ras-le-bol. Plus de 80 % des salariés étaient mobilisés ce jour-là. Il faut dire que 76 postes doivent être supprimés sur le site de Morangis (63 personnes sur 360 FACOM SAS et 13 personnes sur 110 Stanley France service), tandis que 30 seraient créés à Dole sur le site de Damparis (Jura). « Il s'agit d'un transfert de site qui ne dit pas son nom, s'insurge le délégué syndical central FO Cédric Enrique. Les autres mesures

prévues devraient de plus faire perdre aux salariés des avantages et des acquis. Il est clair que FO refuse un tel plan dans une entreprise qui est rentable, et qui n'a pour but que de contenter les actionnaires. » Au-delà, le PSE devrait également toucher 33 salariés en Europe.

Alors que les autres sites européens de Facom ont déjà été touchés et qu'un expert a été mandaté par le CHSCT et par le CCE pour examiner le PSE en cours –qui a été largement facilité par la loi de sécurisation de l'emploi–, notre organisation entend bien défendre les intérêts des salariés et n'exclut pas de durcir le conflit si la direction persiste à vouloir sacrifier ces derniers. « Pour l'instant, nous avançons dans les négociations et la direction a fait de grandes avancées, surtout depuis notre réunion du 19 mars, confie Cédric Enrique. Pour les prochaines étapes, nous allons avoir le rapport de l'expert CHSCT et de l'expert en CCE le 16 avril. Tout devrait être terminé pour début mai. »

Jallais sort de la tempête

Après avoir vécu plusieurs mois sous la menace d'une liquidation, les salariés de l'équipementier aéronautique Jallais, près de Nantes, peuvent à nouveau respirer : le tribunal de commerce de Rennes a validé le 7 mars la reprise de la société par QSA, un autre sous-traitant aéronautique, appartenant à Mecachrome. Leader mondial de la mécanique de précision, ce groupe souhaitait se développer dans le grand ouest dans le cadre d'un projet industriel global.

« Nous deviendrons une filiale de Mecachrome –dont l'équipe FO est en contact permanent avec nous– au sein d'un pôle d'excellence aéronautique, se réjouit le délégué syndical FO et secrétaire du CE Laurent Pelloquin, alors que sans cette offre nous filions droit vers la liquidation. » En effet, depuis de longs mois et malgré des carnets de commandes pleins, ce sous-traitant d'Airbus se débattait dans de graves difficultés financières. Avec la reprise par Mecachrome, 150 emplois sont sauvés sur les 161 que comptait Jallais, avec le maintien de l'activité outillage et du bureau d'études. « Grâce au soutien de la Fédération FO de la métallurgie et des équipes FO d'Airbus, nous avons obtenu la reprise de 20 salariés supplémentaires par rapport à une première offre qui ne portait que sur 131 postes, se félicite Laurent Pelloquin. Désormais, nous allons essayer de trouver des solutions pour les 6 salariés qui n'ont pas bénéficié du plan de départs volontaires. »



Et il y a fort à parier que l'équipe FO obtiendra gain de cause, car elle pèse aujourd'hui d'un nouveau poids dans l'entreprise. En effet, une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, les élections professionnelles du 18 mars ont vu notre organisation progresser chez Jallais, en particulier au premier collège, et conforter sa position de n°1 dans l'entreprise. Nul doute que, au moment où celle-ci était dans la tourmente, les salariés ont bien vu quelle organisation agissait vraiment pour défendre l'industrie et les emplois...

Motivation sans faille à l'USM de Côte-d'Or

« Nous avons parfois l'impression de ne pas en faire assez et pourtant, quand on regarde notre rapport d'activité et en prenant un peu de recul, on voit que nous faisons beaucoup », a commenté avec humour Jean-Pierre De Oliveira en présentant un rapport très nourri. Car si la situation économique et industrielle de la Côte-d'Or n'est pas des meilleures, les métallos sont sur tous les fronts et signent de bons accords, comme l'a par exemple expliqué Raphaël chez Westphalia avec 2 % d'augmentation générale. Chez Cermex, Pascal est revenu sur leur combat sur les conditions de travail, dégradées par une refonte de l'organisation du travail que rejettent les salariés et les représentants du personnel. Côté développement syndical et syndicalisation, l'USM ne ménage pas sa peine et obtient des résultats. Philippe, de Bull Dijon, a notamment expliqué que la démarche de conquête du 3^e collège prônée par notre Fédération était pertinente et surtout, malgré les difficultés, réalisable, prenant l'exemple du travail accompli par FO dans son entreprise. Il a montré que notre organisation, avec son approche de défense des salariés basée sur une logique inter-catégorielle, séduisait des cadres jusque-là fidèles à une approche plus restrictive.

Les échanges ont également porté sur la politique d'austérité et la nécessité de faire de la journée de mobilisation du 18 mars une réussite. Jean-Yves Sabot a par ailleurs expliqué pourquoi le Pacte de responsabilité ne répondait pas plus aux besoins des salariés que des entreprises. « Prétendre que ce pacte va créer des emplois alors que l'observatoire de la métallurgie a déjà montré que nous pouvions attendre environ 100 000 emplois par an jusqu'en 2020, c'est nous promettre ce que nous avons déjà », s'est indigné le secrétaire fédéral. Il a également salué l'engagement et l'efficacité des militants et les a encouragés à poursuivre leurs démarches.



Le 14 mars, les métallos de Côte-d'Or avaient rendez-vous à l'Union Départementale, à Dijon, pour l'assemblée générale de leur USM. Ils se sont retrouvés autour de leur secrétaire Jean-Pierre De Oliveira, et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot et du secrétaire de l'UD21 Edouard Gueirrero.

Année blanche au GESIM

Le 7 mars 2014 restera un vendredi noir pour les salariés de la sidérurgie. En effet, ce jour-là, après plusieurs séances de négociations, notre organisation et la CFE-CGC signent au Groupement des Entreprises Sidérurgiques et Métallurgiques (GESIM) l'avenant 2014 à la convention collective de la sidérurgie du 21 novembre 2001. Mais comme les signataires n'atteignent pas les 30 % de représentativité, l'accord ne s'appliquera pas... « Comme c'est trop souvent le cas, nous avons été les seuls à agir réellement pour l'intérêt des salariés là où d'autres organisations syndicales se contentent de belles paroles mais ne roulent que pour elles-mêmes », déplore le secrétaire fédéral en charge de la sidérurgie Frédéric Souillot. Résultat : ce sont les salariés les grands perdants de ce jeu néfaste de la représentativité. Et de fait, la liste est longue de ce qui leur passe sous le nez.

Ne seront ainsi pas pris en compte pour le calcul des congés les congés pour événements familiaux, les congés d'ancienneté et de responsabilité, ainsi que les congés de paternité et d'accueil de l'enfant. La prime de vacances, qui avait jusque-là augmenté de près de 18 % en 7 ans grâce aux efforts de FO, stagnera, de même que la prime d'ancienneté, la prime de transport et la prime panier. « En réalité, pire qu'une stagnation, la non-application de l'accord va se traduire par une perte pour les salariés », explique Frédéric Souillot : 5 euros pour la prime vacances, 10 euros pour la prime de transport, et pas loin de 600 euros sur la



Les métallos d'ArcelorMittal et le secrétaire fédéral Frédéric Souillot en pleine préparation des négociations.

prime panier sur les 8 derniers mois de 2014 pour un salarié en 1x8 ou en 2x8... Au moins les salariés sauront-ils qui remercier pour cette année blanche. Tout comme ils sauront à présent qui les défend vraiment et qui ne fait que les utiliser pour ses propres intérêts.

L'USM de la Somme poursuit son développement

Les métallos de la Somme se sont retrouvés le 7 mars dans les locaux de l'UD80 à Amiens pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Jean-Jacques Leleu, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, du secrétaire de l'USM de l'Aisne Jean-Louis Pion (les deux départements ayant fusionné leurs conventions collectives) et de la secrétaire de l'UD80 Denise Boulinguez.

Présentant le rapport d'activité, Jean-Jacques Leleu a rappelé que, grâce à l'action de FO, les RAG et la valeur du point ont augmenté chaque année dans les deux départements, où notre organisation a obtenu l'instauration d'une grille commune depuis 2013. L'USM a également assuré sa présence dans l'ensemble des commissions auxquelles elle a été conviée. « Il n'y a pas eu une seule réunion où FO n'était pas représenté par un métallo », s'est félicité Jean-Jacques Leleu. Dans les entreprises, l'activité syndicale n'a pas non plus connu de temps morts. Certes, des PSE ont touché plusieurs sociétés, affectant les métallos, comme chez Constellium, Impress ou Valéo Amiens. Mais sur cette même période pas moins de sept nouvelles implantations ont été créées (Douce Hydro, Valéo Abbeville, Watt Eurotherme, Premium Picardie (Garage VAG), Simra, Induxial et THG) et les délégués syndicaux de plusieurs d'entre elles étaient aussi présentes. Un important travail a également été entrepris pour redynamiser certaines équipes, avec succès, comme chez Faivelay Transport, où FO est ainsi passé de 12 à 18 % aux dernières élections professionnelles. Dans la Somme, notre organisation obtient une représentativité de 23,96 % et continue de voir augmenter son nombre d'adhérents.



« Nous devons conforter ces bons chiffres et les dépasser », a déclaré Jean-Jacques Leleu. Appuyant ce propos, Paul Ribeiro a souligné l'importance du développement syndical, priorité de notre organisation: « Pour défendre et faire vivre nos valeurs, nous devons être toujours plus nombreux et plus largement implantés. Là où nous sommes présents, notre force est incontestable. Pour grandir, il nous faut donc nous implanter là où nous ne sommes pas, et la Fédération vous y aidera. » Frédéric Homez est intervenu pour un point sur l'actualité nationale et les négociations en cours dans la métallurgie, ainsi que sur le dossier du Pacte de responsabilité, au sujet duquel il a expliqué les positions de la Fédération avant de féliciter les métallos de la Somme pour leur excellent travail syndical.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Jean-Jacques Leleu (secrétaire), Sébastien Delacroix (secrétaire adjoint), Noël Bellengier et Liber Marelille (trésoriers), Jean-Lilian Carlier, Marie-Thérèse Canu et Xavier Isebe (membres).

L'USM de Corrèze ne relâche pas ses efforts

Les métallos de Corrèze se sont retrouvés le 13 mars à Brive-la-Gaillarde pour l'assemblée générale de leur USM et celle des Métaux de Corrèze autour de leurs secrétaires respectifs Philippe Martin et Marc Pons, et en présence du secrétaire fédéral Philippe Fraysse.

Si la crise fait toujours sentir ses effets, ils varient d'un département à l'autre. En Corrèze, c'est surtout au niveau des conditions de travail que la situation se fait sentir. Certes, l'aéronautique et, dans une moindre mesure, l'automobile ont des carnets de commandes bien garnis. Mais plutôt que de privilégier les embauches – tant par manque de visibilité qu'à cause des difficultés à recruter les bons profils –, les entreprises corréziennes préfèrent recourir aux heures supplémentaires et au travail en équipe. Autant dire que FO a fort à faire sur ce territoire pour la défense des salariés. Notre organisation a d'ailleurs été l'une des premières à signer sur les minima garantis en Corrèze, qui plus est à un bon niveau.

Au plan syndical, les équipes FO sont très mobilisées autour des élections professionnelles à venir dans plusieurs entreprises. Malgré la faible teneur en métallurgie du



tissu industriel local, elles parviennent également à poursuivre avec succès leurs actions de développement syndical. Philippe Fraysse, qui les a félicités sur ce point après avoir rappelé qu'il s'agit d'une priorité pour notre organisation, a fait un point sur les dossiers d'actualité nationale occupant notre Fédération, et a notamment expliqué les positions de FO sur le Pacte de responsabilité, appelant les métallos à se mobiliser en masse pour la journée du 18 mars.

La coordination des USM se renforce

Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Seine-et-Marne, Yvelines, Val-d'Oise et Région Parisienne : l'ensemble des structures départementales de FO Métaux pour le Centre et l'Île-de-France étaient là, représentées par leurs secrétaires respectifs, à savoir Francis Pallot, Alain Beillonet, Christophe Bodin, Eric Gondy, Joël Madre, Marc Biernat, Marianno Herrantz, Denis Bieber et Christian Girault, pour cette journée destinée à renforcer la coordination entre les USM en région.

En préambule, les participants ont échangé sur les relations entre les USM et les UIMM départementales et fait le bilan des discussions en cours autour des conventions collectives territoriales et les barèmes territoriaux (le Cher et la Seine-et-Marne ont déjà signé, la Région Parisienne est en négociation). Frédéric Homez a salué la volonté des équipes FO de faire progresser les barèmes et la prime d'ancienneté. Un point sur les actions des USM depuis la journée du 5 septembre (tract dans les entreprises pour le Cher, réunion d'information dans l'Indre-et-Loire sur la journée des USM, présentation d'un plan de développement par la Région Parisienne...) a également permis de constater que les USM ne ménagent pas leur peine. De nombreuses thématiques ont ensuite été passées en revue. Frédéric Homez a rappelé la nécessité de progresser dans la perspective de la prochaine mesure de la représentativité, en 2017.

Progresser

A cet égard, il a d'ailleurs insisté sur l'importance de faire parvenir les CERFA à la Fédération le plus vite possible, ajoutant que FO avait établi un courrier-type recensant les anomalies possibles, à envoyer dans les entreprises en cas de problème afin de le corriger efficacement et rapidement. Remettant aux participants les tableaux de bord mis au point par notre organisation (et dont disposent les secrétaires fédéraux pour chaque département quant aux entreprises, aux élections et à leur suivi), il a souligné l'utilité de créer des implantations, « une priorité pour renforcer l'existant, pallier les disparitions, se développer chez les cadres, continuer de syndicaliser, agir pour conquérir les autonomes et les sans-étiquettes ». Autre nécessité : progresser dans les 76 conventions collectives, à savoir



Frédéric Homez et les responsables départementaux du Centre et de l'Île-de-France

dépasser les 8 % pour celles qui sont en-dessous, passer au-dessus de 16 % (score de la Confédération FO) voire des 19 % (score de notre Fédération) pour les autres, et gagner des points dans la sidérurgie, et chez les ingénieurs et cadres.

Le secrétaire général est aussi revenu sur le combat mené pendant près de 9 mois par notre organisation pour obtenir l'arrêté sur la représentativité dans la métallurgie, qui place FO Métaux à 19 %. De là, Frédéric Homez a montré le nombre de voix à conquérir dans chaque département pour arriver à ce niveau. Par exemple, dans le Cher, où 2 251 voix ont été valablement exprimées, 375 l'ont été pour FO, soit 14,72 %. « Pour parvenir à 19 %, il faut seulement 109 voix de plus, a-t-il expliqué. Ramenons les défis à leur juste mesure : une telle progression est largement à la portée des métallos et il faut qu'ils soient le plus nombreux possible à vos assemblées générales pour en être informés. » Enfin, il a précisé que la Fédération travaille actuellement sur une amélioration de son dispositif de communication. « Après avoir modernisé l'ensemble de nos supports, c'est maintenant au message en lui-même que nous réfléchissons, pour s'adapter davantage aux attentes des adhérents, des salariés, et des cadres. » Deux projets majeurs sont en cours : une plaquette de présentation de la Fédération et deux nouveaux guides. Également à venir : des tracts nationaux (un sur le développement et un spécifique sur les cadres). Tout ceci permettra de mettre plus d'outils à la disposition des métallos, toujours dans la perspective de 2017...

Les secrétaires des USM des régions Île-de-France et Centre se sont retrouvés à la Fédération le 28 février autour du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie pour une réunion de travail autour des priorités fixées lors de la journée des USM du 5 septembre dernier, et plus particulièrement de la première d'entre elles : le développement syndical.

Les régions PACA et Languedoc musclent leur cohésion

Les secrétaires des USM des Alpes-Maritimes (Jean-Georges Couvri), des Bouches-du-Rhône (Gérard Ciannarella), de l'Hérault (Philippe Guiraud), du Var (Robert Janin) et du Vaucluse (Laurent Ruiz) se sont réunis à l'UD13 le 6 mars dernier autour de la secrétaire fédérale Nathalie Capart pour échanger autour du développement de notre organisation et établir un plan d'action. Le Gard était représenté par le secrétaire général de l'UD30 Gilles Besson.

Pour toutes les USM, le cap à tenir est clair et il tient en deux mots : développement syndical. En même temps qu'elle a fixé cette priorité, la journée des USM du 5 septembre dernier a aussi établi le principe d'un rapprochement des USM d'une même région afin de mieux coordonner leurs actions et de renforcer leurs liens. « Nous avons ensemble examiné différentes approches de développement, explique Nathalie Capart, sachant que la manière de procéder ne peut être la même selon que l'on cible les entreprises où nous sommes implantés et celles où nous ne le sommes pas encore. » Elle a rappelé qu'en premier lieu, il convenait de travailler sur les fichiers INSEE mis à disposition par la Fédération afin de les compléter en mentionnant nos implantations et la représentativité de FO, et de croiser ces données avec celles du site MARS (www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr). La mise en place d'un listing de nos implantations (à tenir impérativement à jour) devra permettre de mieux savoir où cibler les efforts.

Se renforcer

Une fois ce préalable accompli, comment s'y prendre ? Là où FO Métaux est présent, il s'agit de se maintenir et de progresser. Pour cela, les métallos peuvent compter

sur la présence régulière de l'équipe fédérale, l'apport logistique de la Fédération et la mise à disposition de ses outils de communication tels que le journal FO Métaux et La Voix du Métallurgiste. En complément, une information régulière à destination des salariés doit être réalisée via des tracts spécifiques (sur les réunions DP, CE, les accords nationaux signés par la Fédération...). Les élections professionnelles étant le véritable baromètre de la progression des métallos, c'est en renforçant leur préparation qu'ils ont le plus à gagner. Pour cela, il est utile d'analyser le nombre de voix obtenues en fonction du nombre d'adhérents sur les précédents scrutins, d'être présent lors de la négociation du protocole pré-électoral, mais aussi de syndicaliser le plus efficacement possible entre deux rendez-vous électoraux. A cet égard, Nathalie Capart a insisté sur l'apport incontournable de la formation syndicale pour les militants. Elle a également rappelé la nécessité de concevoir des supports de campagne spécifiques pour chaque entreprise à l'approche d'un scrutin.

« Mais nous devons aussi axer nos efforts sur les entreprises où nous ne sommes pas présents, a-t-elle martelé. La création d'implantations syndicales doit être une priorité. » Là encore, tout est question de méthode. Pour mailler le terrain, il faut découper le listing donné par la Fédération en secteurs (syndicats de localité, gros syndicats...), savoir quelles entreprises sont adhérentes à l'UIMM, vérifier avec le site MARS la date des dernières élections ainsi que les forces syndicales en présence et l'existence d'une éventuelle carence. Une fois ce repérage effectué, et en vue de mettre un pied dans l'entreprise, voir avec les métallos s'ils ne connaissent pas un de ses salariés (voisins, parents, amis, etc.) et participer systématiquement aux négociations des protocoles pré-électorales en laissant un tract « appel à candidature ». L'idée est de tout faire en amont en laissant une bonne image de notre organisation. Nathalie Capart a souligné que « la Fédération est à vos côtés et débloquera les moyens humains et financiers nécessaires pour vous aider à réussir le développement de notre organisation ».



Nathalie Capart entourée des responsables des USM des régions PACA et Languedoc.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE



RELEVONS ENSEMBLE

le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLÉSIA
klesia.fr



VOTER A11X

VOIE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES C'EST FAIRE ENTENDRE SA VOIX ET ETRE DEFENDU



***Informez-vous et soutenez-nous
dans ce combat quotidien !***



Pour tout renseignement, contactez votre délégué FO Métaux

Résolution de la Commission administrative fédérale

La Commission Administrative de la Fédération FO de la Métallurgie s'est réunie vendredi 28 mars 2014. Elle a analysé la situation économique et sociale du moment et pris les positions suivantes.

Pacte et responsabilité

En octobre dernier, la CA fédérale rappelait l'opinion positive qui fut celle de FO Métaux à la mise en place du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour aider les entreprises à être plus compétitives, plutôt que d'aller à la remise en cause de notre système de protection sociale. Elle insistait sur la nécessité qu'il soit fait bonne utilisation des fonds avec des traductions en termes d'emplois sur notre territoire, afin de lutter contre le fléau du chômage et particulièrement celui des jeunes. Aujourd'hui, en réponse à la demande persistante du MEDEF de baisse des charges pour les entreprises, nous assistons à la proposition du gouvernement d'un pacte de responsabilité qui, sans que l'on en connaisse la teneur ni l'intention, puisque la loi n'est pas encore en discussion au Parlement, prévoit d'exonérer les entreprises de cotisations familiales. Le MEDEF ne propose aucune contrepartie et renvoie la discussion au niveau des branches. La CA fédérale estime que la Confédération a bien fait de ne pas signer le relevé de conclusion proposé par le MEDEF, tout en notant que le MEDEF demande le maintien du CICE sans réelle contrepartie.

La CA fédérale se montre sceptique vis-à-vis d'un pacte et d'un relevé de conclusion qui se contentent d'intentions, certes louables, mais très aléatoires et sans contreparties. Au-delà, la CA fédérale condamne une vision étriquée du social qui tend à décrédibiliser les acteurs tenant à conserver leur libre arbitre et leur indépendance. C'est oublier qu'on peut douter de l'efficacité d'un plan ou d'un pacte sans engagements équilibrés et pour autant avoir fortement contribué à bâtir la politique sociale de la branche de la métallurgie et secteurs rattachés depuis plus de 40 ans. C'est avant tout cela, le sens des responsabilités de FO Métaux, auquel il faut ajouter l'attachement au paritarisme, système de gestion des organismes sociaux issus des cotisations salariales entre syndicats et organisations d'employeurs.

La CA fédérale s'insurge contre la pression exercée sur notre organisation syndicale par ceux qui la « classent » sciemment dans le camp des organisations contestataires. FO Métaux est et demeure une organisation syndicale réformiste. Le réformisme n'est, pour la CA fédérale, ni une notion vide de sens ni un alibi ; il permet d'avancer par la négociation, sur la base de nos revendications.

Avancer par la négociation

Alors que la CA fédérale a soutenu la Confédération FO dans la non signature de l'ANI du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi, elle la félicite aujourd'hui d'avoir négocié et signé l'ANI sur la formation professionnelle du 14 décembre 2013 et la convention d'assurance-chômage du 22 mars 2014. Ces deux accords sont porteurs de garanties et même de droits nouveaux, comme le Compte Personnel de Formation, avec une acquisition d'heures sur plusieurs années (9 ans), un droit à 150 heures de formation, l'obligation de progresser en matière de qualification en cas de formation, ou comme les droits rechargeables pour les chômeurs. Ils sont la preuve que l'on peut toujours avancer en apportant des garanties aux salariés.

De la même manière, la CA fédérale se positionne en faveur de la signature par la Fédération de l'accord sur l'égalité professionnelle dans la métallurgie. Malgré les positions minimalistes des employeurs, elle enregistre aussi positivement les accords de salaires qui se signent tant au niveau des branches professionnelles dans le champ de la Fédération, qu'au niveau territorial dans la métallurgie et de celui des entreprises. Ils interviennent dans le prolongement de l'accord sur les salaires mini des ingénieurs et cadres de la métallurgie du 22 janvier 2014. Elle demande à ses syndicats et USM de poursuivre en ce sens.

Miser sur la relance par la consommation

La CA fédérale continue d'affirmer la nécessité de soutenir la croissance économique par la relance. De ce point de vue, la relance par l'augmentation générale des salaires et des investissements demeure économiquement pertinente, socialement nécessaire et politiquement urgente.

La CA Fédérale constate que de nombreuses entreprises qui affichent de bons résultats économiques cherchent néanmoins à baisser les coûts salariaux pour augmenter les versements de dividendes, ce que la CA condamne.

Développer le syndicalisme libre et indépendant

La CA fédérale encourage ses équipes syndicales à redoubler d'efforts envers les ingénieurs et cadres.

Porter et développer le syndicalisme FO est plus que jamais nécessaire pour tous les salariés et leurs familles. Il ne peut être entrepris que par des équipes syndicales fortes et nombreuses. La CA fédérale demande à nos militants de poursuivre l'effort de développement syndical par la syndicalisation et la multiplication du nombre de nos implantations, indispensable au syndicalisme libre et indépendant que nous représentons.

Cassidian Elancourt ne se laisse pas abattre

L'activité ayant été intense en 2013, le programme du jour était des plus chargés et a permis aux métallos d'aborder de nombreuses thématiques. Frédéric Planche est notamment revenu sur la mise en place du nouvel intranet syndical « très dynamique, attrayant et utile avec un mail (Fil de l'inFO) envoyé régulièrement aux syndiqués pour les inciter à le consulter », saluant au passage le travail des deux élus-militants qui se sont chargés de l'opération. Il a également rappelé les élections brillamment remportées par FO avec une forte représentativité chez CyberSecurity à Elancourt en janvier 2013 et chez CATS à Cognac en novembre 2013, deux filiales de Cassidian SAS. Il a aussi fait mention des avancées obtenues dans le domaine de la politique contractuelle et des bons accords salariaux signés dans les différentes entités présentes sur MetaPole à Elancourt et a félicité les membres de l'équipe pour leur forte implication dans les instances de coordination FO et dans les Comités Européens, les CHSCT et les différents Conseils d'Administration du Groupe de Protection Sociale Humanis.

Autre motif de satisfaction pour les métallos : une

syndicalisation en hausse. « Mais il faut inlassablement la poursuivre sans relâcher nos efforts, a prévenu Frédéric Planche, ne serait-ce que pour faire face à l'érosion naturelle des effectifs en ce moment du fait de la mobilité de nos adhérents les plus jeunes -et ils sont nombreux-, du départ des anciens... avec le PSE en cours. » Le rapprochement avec Astrium au sein d'Airbus Defence & Space aussi été abordé.

Philippe Fraysse est intervenu pour un point sur la situation du secteur aéronautique, qui reste bonne mais ne doit pas pour autant faire cesser la vigilance de notre organisation. Il a aussi insisté sur l'importance de la syndicalisation des cadres avec le couperet des 8% de représentativité. Dominique Ruffié est revenu sur la mobilisation du 18 mars contre l'austérité et plus largement sur le dossier de la représentativité. Après l'adoption à l'unanimité d'une résolution axée sur la défense de l'emploi et sur la volonté de conclure des accords salariaux, Frédéric Planche a conclu sur les NAO qui débutaient chez Cassidian et Astrium, ainsi que sur la réorganisation en cours dans l'entreprise et les incohérences relevées par les experts.



Les militants FO de Cassidian MetaPole, à Elancourt, se sont réunis le 11 mars pour l'assemblée générale de leur syndicat (qui devient FO Metapole pour s'affranchir d'EADS) autour de leur secrétaire Frédéric Planche, et en présence du secrétaire fédéral Philippe Fraysse, du secrétaire de l'UD 78 Dominique Ruffié, du secrétaire du syndicat FO d'Astrium Les Mureaux Jean-Luc Lhardy et du délégué syndical FO de Cassidian Val-de-Reuil Jean-Luc Leloup.

Airbus Helicopters Marignane un syndicat offensif

Les militants et adhérents FO du syndicat Eurocopter Marignane se sont réunis pour leur assemblée générale le 20 mars autour de leur secrétaire Patrice Petetin, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Philippe Fraysse et du coordinateur FO Airbus Yvonnick Dreno.

Un point général sur la situation du groupe Airbus a été fait par Yvonnick Dreno, et en particulier sur la nouvelle stratégie mise en place avec l'arrivée de Tom Enders à la tête du géant aéronautique : changement d'actionnariat et dilution du pouvoir des gouvernements, volonté d'atteindre 10% de résultat opérationnel, regroupement d'Airbus Military, d'Astrium et de Cassidian au sein de Space & Defence, avec pour conséquence un plan de suppression de plus de 5 000 emplois. Si les résultats opérationnels d'Eurocopter – devenu Airbus Helicopters – augmentent, la barre des 10% sera difficile à atteindre, a prévenu Yvonnick, sans oublier les risques de réduction des coûts sociaux du fait de la mise en place du plan de transformation. « Pour FO, il est hors de question d'avoir des licenciements pour un groupe qui gagne de l'argent ! a tonné Yvonnick. La direction a fait du chantage à l'emploi en proposant un accord sur la compétitivité, alors que 30 à 40% des résultats seront donnés aux actionnaires. Voilà pourquoi FO a quitté la table lors du comité national. » Il a par ailleurs rappelé que la bonne santé de l'entreprise devait aussi à l'action et à la vigilance de notre organisation, majoritaire depuis 40 ans et a incité les métallos à agir pour maintenir et conforter cette position.

Patrice Petetin a ensuite présenté le rapport d'activité, qui a été adopté à l'unanimité, de même que le rapport de trésorerie et la modification des statuts du syndicat FO Euro-



copter, qui change de nom et devient FO Airbus Helicopters. Revenant sur les difficiles négociations salariales de 2013, liées au temps de travail des cadres, il a rappelé que FO avait signé pour le bien de l'entreprise, et après avoir obtenu une majoration de 20 % pour les jours travaillés en plus. FO a également signé un accord sur le télétravail et un autre sur l'égalité professionnelle, mais pas celui sur l'intéressement, ni celui sur le handicap, qui n'étaient pas acceptables. Autre sujet qui était dans l'esprit de tous : l'arrivée d'un nouveau PDG au 1^{er} avril. Si Airbus Helicopters a été peu touché par la restructuration du groupe, de grands changements n'en sont pas moins à prévoir. Quant aux NAO 2014, elles s'ouvrent dans un contexte difficile, la direction mettant l'accent sur la compétitivité et le coût du travail. « FO fera le nécessaire pour défendre les salariés et faire respecter leurs droits dans tous les cas de figure », a prévenu Patrice. Frédéric Homez est intervenu pour un point sur l'actualité nationale, notamment sur le Pacte de responsabilité que combat notre organisation, et sur les négociations à venir dans la métallurgie, en particulier sur les salaires où les métallos FO, par leur détermination à la pratique contractuelle et conventionnelle, arrivent à obtenir de bons accords salariaux.

COMECA : préserver l'industrie et les salaires

Les militants FO de COMECA se sont réunis le 13 mars pour l'assemblée générale de leur syndicat autour de leur secrétaire Gilles Roger, et en présence du secrétaire fédéral Eric Keller, du secrétaire de l'USM du Pas-de-Calais Franck Deberles, du secrétaire de l'UD62 Jean-Baptiste Konieczny et de la secrétaire de l'UL d'Arras Josiane Delcroix.

Chez ce spécialiste des tableaux électriques, notre organisation n'a pas chômé en 2013, en particulier sur le dossier mutuelle & prévoyance, pour lequel les métallos de COMECA ont reçu l'aide des délégués fédéraux Aude Pinguenet et Guy Maguet. Ce travail a notamment permis d'évincer le courtier en place, dont le taux de chargement largement supérieur à la moyenne nationale pesait lourdement sur les cotisations des salariés. Au plan économique et social, l'entreprise a diminué ses effectifs au cours des deux dernières années. Objectif affichée de la direction : mettre en place une entité low-cost au sein de COMECA, dans une optique de réduction des coûts de la main d'œuvre, malheureusement toujours présentée par trop d'entreprises comme la solution miracle à toutes les questions. C'est aussi cette logique qui explique que les NAO n'aient pas abouti en 2013, ni en 2014. FO a donc revendi-



qué l'instauration d'un accord d'intéressement auprès de la direction, afin que les salariés puissent malgré tout percevoir le fruit de leurs efforts. Les discussions ont aussi évoqué le changement de l'actionnariat du groupe, le propriétaire ayant souhaité ouvrir le capital à la famille Pineau-Valencienne, qui détiendrait à terme 46 % des intérêts économiques du groupe.

Déclaration de la Fédération FO *de la métallurgie à la CPNE du 25 février 2014*

FO Métaux constate que la situation de l'emploi en France reste préoccupante avec une courbe du chômage à la fin de l'année 2013 qui, contrairement à la promesse du Président de la République, ne s'est pas inversée, soit plus de 3,3 millions de chômeurs. La métallurgie n'est pas épargnée par ce fléau et ce, malgré la légère hausse de l'emploi de 0,9 % dans la métallurgie enregistrée en 2011 qui ne s'est malheureusement pas poursuivie en 2012, dans la mesure où l'emploi dans la branche a reculé de 0,6 %. Même si nous n'avons pas, à ce jour, d'éléments ni de statistiques sur ce sujet, nous espérons que les annonces de créations d'emplois dans la métallurgie à savoir 90 000 à 110 000 entre 2012 et 2020 permettront de stopper le recul de l'emploi dans la métallurgie, que nous subissons depuis l'année 2002. Nous rappelons notre demande de bilan pour l'année 2012, afin de mesurer réellement l'impact et les prévisions de l'étude réalisée par l'observatoire des métiers de la branche sur l'emploi dans la métallurgie.

La défense de l'industrie reste plus que jamais le sujet d'actualité qui doit être soutenu par des actes forts. FO Métaux continue de revendiquer l'arrêt des externalisations et des délocalisations. Nous remarquons que certains industriels relocalisent leur production en France en expliquant qu'ils ne sont pas pour autant « non compétitifs ». Nous savons tous comme l'a d'ailleurs déclaré le PDG de Renault que la France est un pays compétitif et attractif. FO Métaux reste persuadé qu'il faut poursuivre dans cette voie de la relocalisation et qu'il faut un engagement fort de la part des industriels à favoriser le « Fabriqué en France ».

Pour FO Métaux, la recherche et le développement, l'innovation, les investissements industriels sont autant d'atouts pour développer l'ensemble des secteurs industriels. En ce sens, les travaux du Conseil National de l'Industrie doivent se poursuivre afin également de faire aboutir l'ensemble des 34 projets industriels,

qui pourront être à terme, s'ils sont réalisés comme nous le revendiquons sur notre territoire, créateur d'emplois.

Dans le secteur de la métallurgie, FO Métaux et ses syndicats œuvrent dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle à trouver des solutions pour maintenir les emplois et les sites dans les entreprises en difficultés, tout en préservant les droits des salariés. Toutefois, FO Métaux s'inquiète de la situation de certaines entreprises comme par exemple le Groupe FAGOR/BRANDT qui tout comme les 1 800 salariés sont dans l'attente de la décision du tribunal de commerce. La branche et en particulier l'UIMM doivent tout mettre en œuvre afin de préserver le dernier fabricant de gros électroménager sur notre territoire.

FO Métaux réaffirme son attachement à la politique contractuelle et se félicite de la signature des accords signés en 2013, dont le dernier en date est celui du 22 janvier 2014 concernant les minima Ingénieurs et Cadres. FO Métaux revendique l'ouverture d'une négociation pour les départs anticipés dans le cadre de la loi qui prévoit des mesures pour la pénibilité en instaurant en plus un système collectif avec une mutualisation au sein de la branche.

L'agenda social qui doit être entériné ce jeudi 27 février 2014 devra se concrétiser par des avancées sociales significatives prenant en compte les revendications des partenaires sociaux. Nous demandons un bilan des négociations territoriales 2013 et l'ouverture de négociations pour 2014 sur les minima garantis dans les départements, et revendiquons un écart significatif de rémunération entre chaque coefficient, ceci afin d'enrayer le tassement constaté dans certaines grilles, avec pour objectif d'assurer un réel déroulement de carrière et une motivation nécessaire pour attirer les salariés vers nos métiers. C'est une revendication nécessaire pour l'attractivité de notre branche.

**FO Métaux
reproduit
ci-contre
la déclaration
faite par la Fédération
FO de la métallurgie
à la Commission
Paritaire Nationale
pour l'Emploi
du 25 février 2014.**

Les résultats de FO lors des

Comité d'entreprise

DPT	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	UNSA	SUD	DIV
03	Manitowoc / Moulins	268	206	40	166	0	0	0	0	0	0
13	Société Internat. Moteurs Baudouin/ Cassis	175	132	37	25	0	0	70	0	0	0
19	ANOV / St-Augustin	32	7	7	0	0	0	0	0	0	0
27	Schneider Toshiba STIE/ Pacy-sur-Eure	250	171	55	0	47	0	67	0	0	2
31	Sogclair Aérospatiale / Blagnac	652	99	56	0	22	0	21	0	0	0
31	Airbus SAS ex EADS / Blagnac	7202	4111	863	176	621	426	2025	0	0	0
33	Herakles / St-Médard-en-Jalles	711	511	0	56	74	0	147	0	234	0
33	Stryker Spine / Cestas	319	265	22	71	150	0	22	0	0	0
33	SCC Citroën / Bordeaux	187	141	91	0	0	0	8	0	0	42
34	Freeman Industrie / Béziers	29	12	12	0	0	0	0	0	0	0
35	Sanden Manufacturing Europe / Tinténac	634	367	52	184	131	0	0	0	0	0
35	SCC Citroën / Chantepie	108	95	95	0	0	0	0	0	0	0
44	Jallais / Saint-Luce-sur-Loire	116	84	75	9	0	0	0	0	0	0
46	MAEC Recouard / Cahors	465	338	77	66	195	0	0	0	0	0
52	GHM / Sommevoire	270	152	30	87	35	0	0	0	0	0
57	Ferco International / Sarrebourg	855	699	105	0	526	0	68	0	0	0
60	Majencia / Noyon	187	129	56	0	73	0	0	0	0	0
61	SNWM / St-Gauburge Ste-Colombe	87	64	40	24	0	0	0	0	0	0
62	Draka Comteq France / Haisnes	340	276	99	49	27	89	12	0	0	0
68	Timken France S.A. / Colmar	562	406	86	0	46	41	112	121	0	0
68	SCA Peugeot SIA / Illzach	92	45	41,4	0	0	0	3,6	0	0	0
68	Endress Hauser Flowtec / Cernay	292	228	63	0	33	74	58	0	0	0
72	Bosch Auto Serv / La-Ferté-Bernard	116	109	77	0	0	0	32	0	0	0
75	Sté Tour Eiffel / Paris 7	306	234	41	189	0	0	4	0	0	0
77	Saint-Gobain Sovis / Jouarre	41	28	28	0	0	0	0	0	0	0
77	Schneider Elec / St-Soupplets	53	40	40	0	0	0	0	0	0	0
78	Evidian ex Bull / Les Clayes-sous-Bois	110	78	24	4	50	0	0	0	0	0
82	Anovo / Montauban	133	112	63	49	0	0	0	0	0	0
89	Automotive Lighting Rear Lamps / St-Julien-du-Sault	266	183	14	28	59	72	10	0	0	0
92	Vinci Park / Nanterre	2011	930	31	360	204	111	125	0	0	99
92	Vernis Véolia Environnement / Nanterre	247	175	37	42	0	0	9	0	0	87
94	Essilor VDM / Créteil	861	500	69	53	222	0	156	0	0	0

élections professionnelles

Délégués du personnel

Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	UNSA	SUD	DIV
219	175	42	133	0	0	0	0	0	0
175	133	46	25	0	0	62	0	0	0
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
260	175	66	0	47	0	59	0	0	3
652	100	58	0	21	0	21	0	0	0
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
319	267	15	109	126	0	17	0	0	0
187	143	89	0	0	0	8	0	0	46
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
108	91	91	0	0	0	0	0	0	0
116	78	78	0	0	0	0	0	0	0
441	331	113	56	162	0	0	0	0	0
196	122	33	59	30	0	0	0	0	0
849	695	95	0	529	0	71	0	0	0
187	125	54	0	71	0	0	0	0	0
87	64	39	25	0	0	0	0	0	0
341	276	114	46	8	108	0	0	0	0
562	408	86	0	48	41	95	138	0	0
50	39	39	0	0	0	0	0	0	0
292	223	74	0	26	72	51	0	0	0
103	98	69	0	0	0	29	0	0	0
272	220	49	168	0	0	3	0	0	0
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
43	39	39	0	0	0	0	0	0	0
110	80	27	3	50	0	0	0	0	0
133	114	66	48	0	0	0	0	0	0
208	151	9	27	68	47	0	0	0	0
2011	936	36	332	203	128	127	0	0	110
246	169	40	40	0	0	13	0	0	76
861	513	90	67	196	0	160	0	0	0

N.C. : Non communiqué

Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie de l'année dans ce numéro. FO continue de progresser dans les entreprises grâce à l'excellent travail de terrain réalisé par les équipes syndicales et les militants. N'oubliez pas de faire parvenir à la Fédération FO de la métallurgie vos PV d'élections dans les meilleurs délais !

IndustriALL veut peser dans la campagne européenne



Les représentants de la région sud-ouest (France, Espagne, Portugal et Monaco) d'IndustriALL European Trade Union se sont retrouvés à Bilbao les 13 et 14 mars, accueillis par le syndicat ELA-Metala, pour échanger autour de deux objectifs : le prochain comité directeur de l'organisation et la conférence sur « l'avenir de l'emploi industriel en Europe ». Le secrétaire fédéral Paul Ribeiro y représentait FO Métaux.

Bruxelles accueillera fin avril le prochain comité directeur d'IndustriALL European Trade Union. Pour les membres du groupe sud-ouest, au-delà de la coordination de leurs positions, l'important reste, comme notre organisation le soutient depuis la création de ce géant syndical, de voir chaque affilié siéger et intervenir dans les instances dirigeantes, et de pouvoir faire entendre sa voix et celle des salariés qu'il représente au nom du pluralisme syndical. Mais avant ce comité directeur, les représentants du syndicalisme européen se retrouveront le 2 avril à Madrid pour une grande conférence autour de « l'avenir de l'emploi industriel en Europe ». L'événement s'inscrit dans le cadre de la campagne électorale pour les élections européennes et doit permettre aux membres d'IndustriALL de faire entendre la voix des salariés dans les

débats et de partager les réflexions et propositions des mouvements syndicaux du vieux continent.

Pour ce faire, la conférence devrait présenter un manifeste qui sera largement diffusé, notamment auprès des responsables politiques en lice pour ce scrutin. « Solutions pour sortir de l'austérité, nécessité d'une nouvelle dynamique européenne, relance de la politique industrielle... énumère Paul Ribeiro ; les thématiques abordées ont vocation à poser les vraies questions et à faire bouger les lignes. Nombre d'entre elles ont par ailleurs déjà été creusées par FO Métaux avec notre Livre blanc en 2012. » Et il y a urgence à agir : comme l'ont expliqué les représentants espagnols, avec l'actuelle politique d'austérité leur pays mettra près de 20 ans à retrouver son niveau économique et social d'avant-crise...

Disparition de Marc Blondel

L'ancien secrétaire général de la Confédération FO Marc Blondel, qui a exercé cette fonction durant 15 ans de 1989 à 2004, est mort le 16 mars à l'âge de 75 ans. Avec lui, c'est une grande figure du syndicalisme qui disparaît.

« Ce tribun hors pair a su donner à FO et aux militants la fierté de porter les couleurs de leur organisation », a souligné Jean-Claude Mailly. Il était « déterminé, courageux, lucide, très attaché à la liberté et à l'indépendance » de FO. « Les militants et les militantes qui l'ont bien connu sont tous un peu orphelins aujourd'hui. » Il s'était notamment illustré lors du mouvement social de 1995 contre le plan Juppé sur la Sécurité sociale. Il avait alors été un des meneurs de la contestation. Marc Blondel n'aimait pas transiger, même s'il était parfois obligé de s'y résoudre, et il jugeait que le syndicalisme, celui du « bas de la feuille de paie », n'avait pas à s'adapter aux changements de la société mais que c'était à celle-ci de le faire avec les syndicats, défenseurs intransigeants des intérêts matériels et moraux des salariés. Né le 2 mai 1938 à Courbevoie (Hauts-de-Seine), il avait grandi à Hénin-Liétard, dans le Pas-de-Calais. Après son adhésion à FO en 1958, il devient dès 1960 secrétaire du syndicat des organismes sociaux de la région parisienne, puis permanent de l'union syndicale des employés de la région parisienne. En 1974, il accède au poste de secrétaire général de la fédération des employés et cadres avant de faire, six ans plus tard, son entrée au bureau



confédéral aux côtés d'André Bergeron, et de prendre la responsabilité du secteur économique. En 1989, à l'issue d'un congrès qui est resté dans les mémoires, il était devenu secrétaire général de la Confédération FO. En 2004, Jean-Claude Mailly lui avait succédé. Au-delà de l'hommage à l'homme et au militant, la Fédération FO de la métallurgie, qui a participé à l'hommage rendu à Marc Blondel le 21 mars au siège de la Confédération FO, présente ses plus sincères condoléances à ses proches, en particulier à sa femme Josiane Gobert et à ses filles, et s'associe à leur douleur.

○ Consultation du comité d'entreprise, les nouveaux délais

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a considérablement modifié les procédures de licenciements économiques collectifs ainsi que les règles d'information-consultation du comité d'entreprise. Notamment, la loi régit maintenant de manière beaucoup plus stricte les délais de consultation. Faisons le point!

Rappelons que, comme auparavant, la loi dispose que le comité d'entreprise doit bénéficier d'un « délai d'examen suffisant » (art. L. 2323-3 CT). Mais la loi a apporté deux grandes nouveautés :

■ Ce délai d'examen doit être déterminé, au début de la consultation, par accord entre la majorité des

membres titulaires du CE et l'employeur. A défaut d'accord, des délais préfix sont prévus par le Code du travail (voir tableau).

■ A l'expiration de ce délai, si le comité d'entreprise n'a pas rendu d'avis, il est tout de même réputé avoir été consulté et avoir rendu un avis négatif.

Sujet	Référence du code du travail	Délai
Ces délais s'appliquent pour l'ensemble des consultations dites « générales », c'est-à-dire pour les consultations pour lesquelles la loi n'a pas prévu de délai spécifique (articles L 2323-6 à -60 et L 2281-12, L 2323-72 et L 3121-11 du code du travail).		
Cas général	R 2323-1-1 (application aux consultations qui démarrent après le 1 ^{er} janvier 2014)	1 mois , délai qui démarre à compter de la communication par l'employeur des informations prévues par le code du travail pour la consultation, ou de l'information par l'employeur de leur mise à disposition dans la base de données (R 2323-1 du code du travail)
En cas d'intervention d'un expert	R 2323-1-1 (application aux consultations qui démarrent après le 1 ^{er} janvier 2014)	2 mois , délai qui démarre à compter de la communication par l'employeur des informations prévues par le code du travail pour la consultation, ou de l'information par l'employeur de leur mise à disposition dans la base de données (R 2323-1 du code du travail)
En cas de saisine d'un ou de plusieurs CHSCT	R 2323-1-1 (application aux consultations qui démarrent après le 1 ^{er} janvier 2014)	3 mois , délai qui démarre à compter de la communication par l'employeur des informations prévues par le code du travail pour la consultation, ou de l'information par l'employeur de leur mise à disposition dans la base de données (R 2323-1 du code du travail)
Si une instance de coordination des CHSCT est mise en place	R 2323-1-1 (application aux consultations qui démarrent après le 1 ^{er} janvier 2014)	4 mois , délai qui démarre à compter de la communication par l'employeur des informations prévues par le code du travail pour la consultation, ou de l'information par l'employeur de leur mise à disposition dans la base de données (R 2323-1 du code du travail)
Les nouveaux délais applicables en cas de recours à un expert.		
Recours à un expert	L 2325-42-1 du code du travail (application aux expertises votées à compter du 1 ^{er} janvier 2014)	A défaut d'accord, l'expert doit remettre son rapport : ■ <u>en cas de consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise</u> : dans un délai de 15 jours avant l'expiration du délai dont dispose le CE pour rendre son avis (R 2325-6-1), ■ <u>en cas d'opération de concentration</u> : dans un délai de 8 jours à compter de la notification de la décision de l'autorité de la concurrence ou de la Commission européenne (R 2325-6-2), ■ <u>en cas d'introduction de nouvelles technologies ou de mise en œuvre de mutations technologiques dans les entreprises de plus de 300 salariés</u> : dans un délai de 21 jours à compter de sa désignation (R 2325-6-3). Suite à sa désignation, l'expert peut demander à l'employeur des informations complémentaires dans un délai de 3 jours et ce dernier doit les lui transmettre dans les 5 jours .
Les délais applicables en cas de licenciements économiques collectifs : dans tous les cas, le comité doit tenir au moins deux réunions, espacées de 15 jours (L 1233-30 du code du travail).		
Consultation du comité d'entreprise	L 1233-30 du code du travail	Le délai varie en fonction du nombre de licenciements envisagés, il est de : ■ 2 mois lorsque le nombre des licenciements est < à 100, ■ 3 mois lorsque le nombre des licenciements est au moins égal à 100 et > à 250, ■ 4 mois lorsque les nombre des licenciements est > à 250. Attention il s'agit bien là d'un délai maximal , qui s'applique à compter de la première réunion de consultation. A défaut d'avis, le CE est réputé s'être exprimé contre. Un accord collectif ou une convention peut prévoir des délais différents plus ou moins longs.
Recours à un expert	L 1233-35 du code du travail	Suite à sa désignation, l'expert dispose d'un délai de 10 jours pour demander à l'employeur toutes les informations dont il a besoin. L'employeur doit lui répondre dans un délai de 8 jours . Le rapport de l'expert doit être remis au CE, 15 jours avant l'expiration du délai de consultation, soit 2, 3 ou 4 mois.

Des métaux et des mots

Tous les mois,
FO Métaux vous
propose mots croisés
et sudoku, ainsi qu'un
peu de culture,
syndicale bien sûr,
autour d'un mot
chargé d'histoire
et que les métallos
connaissent bien.

Solution du n° 528

2	9	3	4	5	7	1	6	8
5	7	8	2	1	6	9	4	3
6	4	1	3	8	9	5	7	2
4	5	7	8	6	3	2	9	1
8	6	2	9	7	1	4	3	5
1	3	9	5	2	4	6	8	7
9	2	4	7	3	5	8	1	6
3	1	5	6	4	8	7	2	9
7	8	6	1	9	2	3	5	4

Sudoku

1	3	9		8				
			7			9		
		7		9	2			8
		4			7		1	5
5	2		3			7		
7			8	1		4		
		5			4			
				3		6	8	7

Mots croisés n° 529

Horizontalement

A. Des hommes de caractères. B. Objet attachant. Paresseux. C. Après bis. Ce n'est pas de sa faute s'il sait pâlir. D. Langue celte. Voyelle double. En difficulté. E. Pas usées. Ça jette un froid ! F. Fit enrager. G. Il provoque les maux de la fin. H. En chercher demande peu de persévérance. I. Elle encourage les naissances. Jeune, et déjà bête. J. Homme de plus ou moins grande classe.

Verticalement

1. On y pense, donc elle suit. 2. Lagune de Flandre. Fleuve italien tout mélangé. 3. Grands crus. 4. Rivière. En rêve. Matière première d'un diplômé. 5. Poisson. S'il est public, il faut éviter de le rencontrer. 6. Avais donc les jetons. 7. Patron des métallos. En Grèce. Bon, mal, c'est toujours un moyen. 8. Consonne double. Forme une élite contestée. 9. Peut être musculaire, et même cadavérique. Origine de bien des rumeurs. 10. Ne louaient donc, au théâtre, que leur place.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution du n° 528

N	E	O	L	O	G	I	S	M	E
A	N	N	E	X	E	R	A	I	T
P	O	U	R	F	E	N	D	R	E
H	S	O	O	E	A	I			
T	E	T	R	E	S	C	G		
A	N	S	D	S	H	U	N		
L	Y	S	I	T	E	L	O		
I	L	O	T	E	S	E	I		
N	O	A	N	I	S	E	R		
E	N	D	O	S	S	E	R	A	S

Le mot du mois : Entreprise

« C'est une étrange entreprise que celle de faire rire les honnêtes gens », écrivait Molière. Comme les boîtes font rarement leur business sur la rigolade (il y en a bien, mais pas trop dans la métallurgie), c'est l'occasion de rappeler que le mot « Entreprise » a d'abord eu, et conserve, un sens beaucoup plus large que celui de structure organisant la production de biens et de services à caractère commercial.

C'est plus généralement tout projet que l'on se propose de mettre à exécution. Ce qui fournit une réponse incontestable à la question que le pacte de responsabilité remet au goût du jour : faut-il aider les entreprises ? Bien sûr, puisqu'à ce mot est toujours attachée la notion d'incertitude. Une entreprise peut être risquée, voire folle, et l'on ne sait à l'avance si elle sera heureuse ou malheureuse. Un coup de main du destin n'est donc jamais de trop. Quant à réduire la question au sens que lui donne l'actualité, et qui revient à se demander s'il faut baisser les très célèbres « charges des entreprises », c'est une autre histoire.

Le mot s'est d'abord écrit (et prononcé) « entreprinse ». C'est sous cette forme qu'il laisse une première trace, dans *Le Ménagier de Paris*, livre manuscrit d'économie domestique et culinaire publié en 1394 par un bourgeois de Paris qui, déjà âgé, venait d'épouser une orpheline de quinze ans et entendait ainsi lui prodiguer de sages conseils. Était-il entrepreneur ? En tout cas sans doute entreprenant, dans tous les sens du terme, notamment celui de « hardi auprès des femmes » auquel il se réduit dès qu'il s'agit d'un homme.

Pour en revenir à la période contemporaine, les entreprises peuvent être grandes, mais aussi petites ou moyennes (les fameuses PME), et depuis peu se ranger dans la catégorie des ETI (entreprises de taille intermédiaire). Les chefs d'entreprise (qu'on écrit plutôt sans s, même si certains en dirigent plusieurs) sont bien sûr animés par l'« esprit d'entreprise ». Toujours ? Avant de l'invoquer, il faudrait poser la question : esprit, es-tu là ?

ASSURER 60 BRANCHES DE MÉTIER, C'EST UN MÉTIER

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise.

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS - Direction des Accords Collectifs - Tél. : 01 76 60 85 32 - dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ENGAGEMENT SOCIAL

Solides & solidaires



SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE

La protection sociale au service de tous, partout.

Autour de Mutex, interlocuteur unique, les six principales mutuelles interprofessionnelles adhérentes à la Mutualité française ont choisi de renforcer leur action respective en formant un pôle majeur de protection sociale complémentaire : Mutex - l'alliance mutualiste. Grâce à la coordination performante de leurs métiers, les membres de Mutex - l'alliance mutualiste déploient, sur tout le territoire, une offre globale en santé, prévoyance, autonomie dédiée aux branches professionnelles, entreprises et partenaires sociaux.

Un pôle coordonné au service de tous

- L'accompagnement des négociateurs dans la mise en œuvre des régimes

Mutex - l'alliance mutualiste met son expertise - conseils, formations, services en ligne - à disposition des partenaires sociaux qui mettent en place des régimes collectifs de protection sociale complémentaire.

- La proximité grâce à une implantation territoriale complète

700 agences, 1500 interlocuteurs dédiés interviennent sur l'ensemble du territoire. Des établissements sanitaires et sociaux rendent les soins accessibles pour tous.

- La maîtrise des coûts assurée par un maillage optimal

La densité du réseau, les accords passés avec de nombreux professionnels de santé garantissent la maîtrise globale des coûts et réduisent le reste à charge.

Des engagements communs autour de valeurs partagées

- L'exigence de qualité partout et pour tous

Les acteurs de Mutex - l'alliance mutualiste partagent l'exigence d'un niveau de service irréprochable : chacun bénéficie de la même qualité dans l'accès aux soins.

- La solidarité en œuvre autour de l'action sociale

Solidaire, Mutex - l'alliance mutualiste agit en faveur des plus fragiles et les accompagne dans les périodes difficiles. Prestations financières, services d'aides à la personne complètent un dispositif d'écoute et de soutien.

- La politique de prévention pour faciliter le quotidien

Parce que chacun doit vivre en bonne santé tout au long de sa vie, Mutex - l'alliance mutualiste mobilise son solide réseau d'experts et de professionnels autour d'actions de prévention menées auprès des particuliers, entreprises et branches professionnelles.

Nous organisons une relation de proximité auprès de tous, sans discrimination, dans un esprit solidaire, non lucratif.

Pour nous contacter :
collectif@mutex.fr
www.mutex.fr

MUTEX - l'alliance mutualiste

